

CNIL- RAPPORT D'ACTIVITES 2023

La CNIL vient de publier son rapport d'activités de l'année 2023.

Cette année, la CNIL avait deux objectifs prioritaires : apporter des réponses rapides aux plaintes et contrôler les traitements à forts enjeux.

Si les signalements et les plaintes sont à l'origine de plus de la moitié des contrôles (57%), la CNIL a également réalisé une partie du programme de contrôle annoncé : 37% des contrôles portaient sur les thématiques prioritaires de la Commission.

L'accroissement des mesures répressives adoptées par la CNIL s'explique par la « montée en puissance » de la procédure de sanction simplifiée (selon les termes de la CNIL). A noter que dans le cadre de la procédure simplifiée, le principal manquement retenu est l'absence de coopération des acteurs avec la CNIL pour plus de la moitié des dossiers : 15 acteurs ont été sanctionnés pour absence de réponse aux sollicitations de la CNIL.

A côté de la politique répressive, la CNIL poursuit ses mesures d'accompagnement notamment en enrichissant les contenus de son site internet. Ainsi, elle a publié 128 actualisations et nouvelles fiches sur différents sujets dont notamment l'intelligence artificielle (IA), la mise à jour du guide de la sécurité des données personnelles...

Enfin, la CNIL fait état des 34 250 délégués à la protection des données ayant été désignés auprès d'elle par 96 097 organismes. Elle a mis en place une équipe dédiée afin de les soutenir, et a reçu 700 demandes de conseil, et 3 900 appels téléphoniques sur l'année 2023.

Dans cette logique d'accompagnement, la CNIL s'est également interrogée sur la formation des DPO. A ce titre, elle a mis à jour le référentiel d'agrément des organismes de certification afin notamment de permettre aux candidats de passer leur épreuve de certification à distance. Elle a également délivré un agrément pour la certification des organismes de formation.